

IV

EUROPE

Bien que la menace soviétique à Berlin ait accru la tension politique en Europe, l'année 1959 a été relativement calme. Elle a été marquée dans tous les pays, tant à l'ouest qu'à l'est, par une certaine avance de la stabilisation politique et de la coopération économique régionale. Le succès de la politique du président de Gaulle dans les cadres de la Cinquième République française est un exemple probant de cet affermissement politique. Dans le domaine économique, la Communauté économique européenne ainsi que la zone européenne de libre-échange ont rapidement consolidé leurs assises en Europe occidentale. En Europe orientale, le Conseil d'entraide économique a de plus en plus, à l'intérieur du bloc soviétique, pris figure d'organe principal du développement économique. D'une façon générale, bien que l'agriculture ait souffert de la sécheresse de l'été 1959, la situation économique européenne a connu une amélioration sensible. Durant les six premiers mois de l'année 1959, l'Union soviétique a pris en politique étrangère des initiatives qui ont eu un certain écho dans les capitales européennes, sans que toutefois les positions fondamentales des pays européens en matière de politique étrangère en aient été ébranlées. L'Europe orientale a continué en 1959 de graviter dans l'orbite de l'Union soviétique. La solution de la question allemande et celle du problème de Berlin n'ont pas en 1959 paru moins lointaines. Ces deux problèmes sont d'une importance majeure pour le monde entier; mais pour les peuples d'Europe occidentale, ils ont toujours eu une importance toute particulière. L'urgence de la question allemande et du problème de Berlin n'a pas diminué au cours de l'année 1959. Il est toutefois permis de penser que la fin de l'année a été marquée par une certaine détente politique.

1. Europe occidentale

France—Succédant à une période d'agitation, la Cinquième République a redonné le calme à la France au cours de l'année 1959.

En Algérie, la rébellion n'a pas pris fin. Le 16 septembre 1959 le président de Gaulle énonça les principes d'une solution politique libérale en Algérie. Il reconnut publiquement que l'autodétermination constituait l'essentiel du problème algérien et offrit aux citoyens d'Algérie le choix entre la sécession, l'union complète avec la France, ou comme moyen terme une association étroite avec la France. La constitution de la Cinquième République prévoyait la mise en place des institutions de la Communauté française. Dans cet esprit, le Sénat de la Communauté entreprit ses travaux et le Conseil exécutif tint cinq réunions. L'évolution constitutionnelle marqua un point en décembre 1959 quand, à St-Louis-du-Sénégal, le président de Gaulle fit connaître qu'il était possible à un État membre de la Communauté d'obtenir son indépendance complète tout en demeurant membre de la Communauté française. Tout porte à croire qu'en 1960 la Fédération du Mali et la République Malgache accèderont à l'indépendance. Le Gouvernement français a poursuivi ses efforts pour assurer à